



Délit de fuite+casier judiciaire

Par **julien007**, le **20/01/2009** à **20:54**

Bonjour, il y a plus de trois ans, j'ai commis un délit de fuite suite à un accident la nuit et j'ai endommagé plusieurs voitures en stationnement (aucun passager), j'ai été jugé et j'ai eu 4 mois de suspension de permis et une amende (aucune prison avec sursis). Je voudrais savoir sur quel bulletin du casier judiciaire figure ma condamnation, et surtout au bout de combien de temps cela va s'effacer du casier (je sais juste que pour les contraventions c'est 3 ans), ... merci d'avance de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **20/01/2009** à **23:14**

Bonjour,

En principe, le délai d'inscription pour les délits et leurs condamnations est de 5 ans, cependant il existe d'autres fichiers utilisés par la justice, la police et l'ensemble des administrations. Si vous avez été condamné il y a longtemps et si vous vous présentez à certains concours de la fonction publique, les fichiers seront interrogés, alors ? concluez vous-même.